



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

Nombre de conseillers :
En exercice: 10
Présents:
Votants:

Date de convocation : 05 Avril 2018
Date d'affichage : 05 Avril 2018

L'An Deux mille Dix-Huit et le Douze du mois d'Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: Mesdames CAZET Joëlle, RUDZKY Nadine, RUIZ Caroline, Messieurs CAZET Michel, BERNADET Jean-Pierre, FRANÇOIS Paul, CAZABAN Alexandre.

ABSENTS/EXCUSÉS : MM. BAROU-DAGUES Éric, DERWEDUWEN Xavier, ROZES Nicolas.

ONT DÉLÉGUÉ LEURS DROITS DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUIZ Caroline.

Séance ouverte à 19h03.

1. Lecture du Procès-verbal de la séance du 22 Février 2018

Approbation à l'unanimité.

2. Examen et vote du compte de gestion de Mr le Trésorier de Nay

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVENT le compte de gestion établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Vote du compte administratif 2017

Sous la Présidence de Jean-Pierre BERNADET, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Prévus : **77 420,00 €**
Réalisé : **23 053,75 €**
Reste à réaliser : **0,00 €**

RECETTES

Prévus : **77 420,00 €**
Réalisé : **55 971,29 €**
Reste à réaliser : **0,00 €**

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Prévus : **196 909,00 €**
Réalisé : **133 669,31 €**
Reste à réaliser : **0,00 €**

RECETTES

Prévus : **196 909,00 €**
Réalisé : **207 313,41 €**
Reste à réaliser : **0,00 €**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	32 917,54 €
Fonctionnement :	73 644,10 €
Résultat global :	106 561,64 €

4. Affectation des résultats 2017 au budget 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	18 316,14 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	55 327,96 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	73 644,10 €

- un excédent d'investissement de :	32 917,54 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	32 917,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2017 : Excédent :	73 644,10 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :	73 644,10 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent :	32 917,54 €

5. Vote des taux d'imposition de 2018

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

1. les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
2. les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,
considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 64 998 €,

Après en avoir délibéré,
Fixe les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2017	Taux votés en 2018	Bases prévisionnelles 2018	Produits
T.H.	10.00	10.00	395 500	39 550
F.B.	9.00	9.00	234 200	21 078
F.N.B.	38.00	38.00	11 500	4 370
			TOTAL	64 998 €

6. Vote des subventions versées aux Associations pour l'année 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de débattre et de se prononcer sur l'attribution de subventions à diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer l'enveloppe suivante :

Soit au total 800 € de subventions pour l'année 2018,

et dit que les crédits suffisants seront votés au chapitre 65, autres charges de gestion courante, du budget primitif communal 2018, à savoir 800 €.

7. Vote du Budget 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ABIT vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 94 193.00 €
Recettes : 94 193.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 214 148.00 €
Recettes : 214 148.00 €

Pour rappel, total Budget :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 94 193.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes : 94 193.00 € (dont 0.00 € de RAR)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 214 148.00 €
Recettes : 214 148.00 €

8. Questions diverses

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20 heures 05.